



AIDE AU FINANCEMENT BAFA/BAFD



Qu'est-ce que le BAFA ? Qu'est-ce que le BAFD ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.

Qu'est-ce que l'aide au financement ?

La Ville de Mouvaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, souhaite soutenir les jeunes soucieux de mettre leurs compétences au profit de la jeunesse mouvalloise. Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif d'aide au financement, à hauteur de 600€ par BAFA ou BAFD en direction de 6 jeunes par an.

Des critères de recevabilité précis ont été définis comme suit :

Article 1 – Les conditions d'accès

- ▶ Avoir entre 16 et 25 ans
- ▶ Habiter Mouvaux ou travailler en contrat à l'année pour la collectivité
- ▶ Remettre une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire
- ▶ Remettre le dossier complet et dûment rempli à au service jeunesse (a.claeys@mouvaux.fr)
- ▶ Être inscrit en formation pour bénéficier du versement de l'aide financière
- ▶ Ne pas cumuler d'autres finances d'une autre collectivité

Chaque dossier d'inscription fera l'objet d'une étude approfondie. Le jury par le biais de la commission Jeunesse de se réunira une fois par an entre le mois de septembre et le mois de novembre.

Aussi, les candidats retenus seront informés par courrier de la décision d'attribution de l'aide au financement BAFA/BAFD et de la procédure à suivre.

Article 2 – La durée

La présente charte prend effet pour une durée de 2 ans prenant en compte la durée maximale de la formation BAFA/BAFD à partir du premier jour de formation de base.

Article 3 – Les modalités d'exécution

L'aide au financement BAFA est attribuée pour les stages en internat, externat et/ou demi-pension. Le bénéficiaire établira les démarches d'inscription auprès de l'organisme de son choix.



Il sera accompagné tout au long de sa formation pour toutes les démarches administratives s'il en fait la demande.

A l'issue de sa formation de base BAFA, le bénéficiaire remettra une attestation de stage délivrée par le centre de formation.

Le stage pratique se fera **obligatoirement** au sein des structures mouvalloises.

A l'issue de sa session d'approfondissement, le bénéficiaire remettra une attestation de stage délivrée par le centre de formation.

Article 4 – Les obligations des parties

Au cours de son stage pratique, la personne bénéficiaire sera affectée par le service Jeunesse dans une structure de la Ville de Mouvaux.

La personne bénéficiaire s'engage à assurer en toutes circonstances ses fonctions aux horaires indiqués avant sa prise de fonctions, à être présente à toutes les réunions et à participer aux évènements de la Ville.

Toute absence doit être justifiée par la présentation d'une attestation officielle (certificat médical, convocation, ...).

Article 5 – Les clauses résolutoires

La Ville de Mouvaux pourra dénoncer l'aide financière à tout moment et sans préavis ni indemnité en cas de :

- ▶ non-respect des objectifs déterminés dans le cadre de la formation générale, pratique et de l'approfondissement.
- ▶ non-respect des dispositions portant droits et obligations de la présente charte.
- ▶ non-obtention du diplôme dans les 2 ans suivant le début de la formation.

La Ville de Mouvaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de la totalité de l'aide financière en cas de non-respect des obligations ou d'abandon en cours de formation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

AMELIE CLAEYS

Chef du service Jeunesse et des Temps Pérисcolaires

03.20.76.11.35 - a.claeys@mouvaux.fr



FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER AU SERVICE JEUNESSE

FICHE D'IDENTITE DU CANDIDAT

Mme , Melle , M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ CP : _____

Pays : _____ Nationalité : _____

Tel Domicile : _____

Portable : _____

Mail : _____

Date de Naissance : _____ Sexe : M F

Lieu de naissance : _____ Age : _____

Exerce actuellement une activité salariée : OUI NON

Si OUI, profession :

Si NON, situation : études (préciser)

autres (préciser)

Possédez-vous le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ? OUI NON

FORMATION

Date(s) de la formation :

PARTIE A REMPLIR PAR LA COORDINATRICE JEUNESSE

Date de réception du dossier :

Organisme de formation :

Date et lieu de la session de formation générale :

Date de réception de l'attestation de stage :

Date du stage pratique :

Date et lieu de la session d'approfondissement :

Date de réception de l'attestation de stage :

Date de l'obtention du diplôme :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre de motivation
- Relevé d'Identité Bancaire (au nom du jeune)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photo (*à coller sur le dossier*)

AMELIE CLAEYS

Chef du service Jeunesse et des Temps Péri-scolaires

03.20.76.11.35 - a.claeys@mouvaux.fr